

CHAPITRE

AMENAGER POUR REpondre AUX INEGALITES CROISSANTES SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

DEJA
FAIT EN
CLASSE

Introduction

Le territoire français présente de grandes diversités. Ces diversités s'apprécient en terme d'atouts et de contrainte qui favorisent ou as le développement et l'attractivité de certains espaces.

Quelles sont les inégalités entre les territoires en France métropolitaine ? Comment les aménagements tentent-ils d'y répondre ?

Aménagement : ensembles des politiques et/ou des actions mises en œuvre pour réduire les inégalités entre les territoires

I/ Etude de cas : comment réduire les inégalités entre espaces ruraux en Franche-Comté ?

A- Etape 1 : le diagnostic territorial

Voir Activité 1 (Etude de cas – Partie1)

B- Etape 2 : l'étude d'un aménagement

Voir Activité 2 (Etude de cas – Partie2)

C- Etape 3 : les relations entre les acteurs

Voir Activité 3 (Etude de cas – Partie3)

Voir Schéma-bilan de l'étude de cas

II/ A l'échelle nationale : aménager pour réduire des inégalités croissantes

Voir manuel p.278-279

Le territoire français est un territoire marqué par des inégalités :

- Paris et les métropoles concentrent les richesses et les activités
- Les régions frontalières et les façades littorales sont bien intégrées
- Les espaces ruraux, mal intégrés, sont souvent en déprise.

Les enjeux de l'aménagement du territoire sont :

- Réduire les difficultés des espaces ruraux grâce à la mise en place de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Le maintien de la mixité sociale dans les grandes aires urbaines (mise en place de quartiers prioritaires)

- Garantir la mobilité de tous : construction d'autoroutes, développement des LGV (Lignes Grande Vitesse), financement de transports en commun (le tramway à Brest par exemple).

Les acteurs de l'aménagement du territoire sont :

- L'Union Européenne (FEDER, FSE)
- L'Etat : le gouvernement est conseillé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)
- Les collectivités territoriales (régions, départements, communauté de communes, communes) : la décentralisation a donné aux collectivités de plus en plus de compétences
- Les habitants qui peuvent intervenir lors d'enquêtes publiques

FEDER : Fond Européen de Développement Régionale (but : réduire les inégalités au sein de l'UE)

FSE : Fond Social Européen (facilite l'accès à l'emploi et à la formation)

Décentralisation : transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales (communes, départements, régions)

Conclusion

Voir croquis